

Match des 6 cantons romands

Dimanche 18 mai 2025 à Alle

Règlement

1. Participation

Chaque athlète peut être aligné-e dans trois disciplines, relais compris.

2. Réunion des chefs d'équipes

Les chefs d'équipe de chaque ACA se réunissent à 10h30 précises dans la salle de réunion à côté du local Samaritain. Les dossards sont distribués à cette occasion et les dernières informations seront données. Une ultime modification des équipes est possible à ce moment-là (pas d'ajouts d'athlète).

3. Accès à la piste

Seuls les athlètes, les juges et les starters sont autorisés à accéder à l'espace intérieur et à la piste. Le non-respect de cette prescription peut entraîner la disqualification des athlètes concernés.

4. Essais : Lancers — Longueur — Triple

6 essais

5. Courses : Répartition des couloirs

Les couloirs sont attribués selon la performance d'inscription (liste des meilleurs de SwA) avec les meilleurs temps au centre. La première série est toujours composée d'au moins un athlète par canton et est une Finale directe qui compte pour le Match. Les séries suivantes sont des séries hors concours.

6. Relais 4x100m et 4x400m

Chaque canton a le droit à 1 relais par discipline de relais (4x100m MAN, 4x100m WOM et 4x400m MIXED) qui compte pour le Match.

Pour le 4x400 MIXED, 2 hommes et 2 femmes sont demandés.

La répartition des couloirs se fait selon le classement du dernier match :

	NE	JU	VS	GE	VD	FR
4x100m MAN	1	2	3	4	5	6
4x100m MAN	1	2	3	4	5	6
4x100m MAN	1	2	3	4	5	6

7. Hauteur de départ

Saut en hauteur	Haut. de départ	par 5 cm jusqu'à	puis par 3 cm dès
MAN	1.60	1.85	1.88
WOM	1.30	1.55	1.58

Perche	Haut. de départ	par 20 cm jusqu'à	puis par 10 cm dès
MAN	2.20	4.20	4.30
WOM	2.20	3.00	3.10

8. Haies

La hauteur réglementaire s'applique.

9. Participation hors concours

Longueur, hauteur, perche, triple, javelot, poids, disque, marteau, 100m haies, 110m haies, 400m, 400m haies

Deux concurrent-es hors concours par canton sont autorisé-es, pour autant qu'ils-elles soient également représentant-es de leur canton dans une autre discipline.

100m et 200m

Chaque canton est autorisé à aligner un nombre illimité de concurrent-es pour autant qu'ils-elles soient également représentés de leur canton dans une autre discipline.

800m, 1500m, 3000m

Le nombre de participant-es n'est pas limité et ils-elles ne doivent pas nécessairement représenter leur canton dans une autre discipline.

Merci de désigner le représentant du canton ainsi que les concurrent-es hors concours sur la feuille d'inscription ad hoc.

10. Attribution des points

1 ^{er} :	6 points
2 ^e :	5 points
3 ^e :	4 points
4 ^e :	3 points
5 ^e :	2 points
6 ^e :	1 point

Pour les abandons, disqualifications et les cantons pas au départ (DNS) : 0 point

11. Contrôle des engins

Les engins personnels peuvent être utilisés. Ils doivent être présentés au « contrôle des engins » pour vérification au plus tard 60 minutes avant le début du concours. Le départ est donné qu'aux engins contrôlés et marqués par l'organisateur.